



FRANCE  
MÉDIAS  
MONDE

# COMITÉ RELATIF A L'HONNÊTETÉ, À L'INDÉPENDANCE ET AU PLURALISME DE L'INFORMATION ET DES PROGRAMMES

## BILAN DE L'ANNÉE 2020

*Établi lors de la réunion du 19 mars 2021*

### SONT PRESENTS PAR VISIO CONFERENCE

- Monsieur Hervé Brusini ;
- Madame Martine Laroche-Joubert ;
- Monsieur Alain Rodier.

### ABSENTS :

- Monsieur Alain Mabanckou ;
- Madame Soumia Belaïdi-Malinbaum ;

Compte-rendu : - Madame Sara Turani

Le 25 avril 2017, le Conseil d'Administration de FMM a fixé à cinq le nombre de membres du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de France Médias Monde et a nommé pour trois ans les personnes suivantes comme membres du Comité :

- Michèle Cotta (le Comité l'a ensuite nommée Présidente),
- Soumia Belaïdi-Malinbaum,
- Jean-Noël Jeanneney,
- Gilles Kepel,
- Alain Mabanckou.

Les mandats de ces membres du Comité devaient arriver à échéance le 25 avril 2020, mais en raison de la crise sanitaire actuelle, les délais pour procéder au renouvellement ou à la nomination des membres ont été prorogés jusqu'au 30 juin 2020.

Le 24 juin 2020, le Conseil d'administration de France Médias Monde a donc approuvé la nouvelle composition du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes, créé en application de la loi du 14 novembre 2016, visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias.

*Cinq membres ont été nommés pour trois ans, soit jusqu'au 24 juin 2023 :*

- **Madame Soumia Belaïdi-Malinbaum** (reconduction de son mandat) ;
- **Monsieur Hervé Brusini** ;
- **Madame Martine Laroche-Joubert** ;
- **Monsieur Alain Mabanckou** (reconduction de son mandat) ;
- **Monsieur Alain Rodier**.

Le Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes devant réunir *une fois au moins par semestre civil*, huit réunions ont déjà eu lieu depuis sa création à France Médias Monde le 25-04-2017, dont trois au cours de l'année 2020 :

- Le **20-03-2020** - 6<sup>ème</sup> réunion - Rédaction du Bilan annuel 2019

- Le **07-07-2020** - 7<sup>ème</sup> réunion - Nomination d'un nouveau Président

Le Comité a nommé, le 7 juillet 2020, à l'unanimité **Hervé Brusini, en qualité de Président du Comité**.

- Le **13-11-2020** – 8<sup>ème</sup> réunion - Réunion ayant pour but d'échanger avec la Présidente-Directrice Générale, les Directeurs des chaînes, le médiateur, ainsi que le Directeur de la Sécurité, notamment sur le rôle de chacun.

## 1- SAISINE OU CONSULTATION – ANNÉE 2020

*Chargé de contribuer au respect des principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme des médias, le Comité peut se saisir ou être consulté à tout moment par les organes dirigeants de la personne morale, par le médiateur lorsqu'il existe ou par toute personne. Il informe le Conseil supérieur de l'audiovisuel de tout fait susceptible de contrevenir à ces principes.*

*Le bilan annuel doit mentionner le nombre de demandes traitées au cours de l'année et le nombre de dossiers transmis au Conseil supérieur de l'audiovisuel et au conseil d'administration de la société.*

En 2020, aucune saisine ou consultation n'a été faite.

**Aucun dossier n'a été transmis au Conseil Supérieur de l'audiovisuel** ou au Conseil d'administration de France Médias Monde.

## **2- ÉTAT DES MOYENS MIS À DISPOSITION DU COMITÉ**

---

*Ce bilan doit également dresser un état des moyens mis à la disposition du comité.*

Un salarié a été désigné par l'entreprise pour assister le Comité dans son fonctionnement administratif et technique ainsi que dans la mise en place de procédures pour assurer l'organisation concrète et la fluidité de ses travaux.

## **3- BILAN QUANT AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES**

---

*Ce bilan doit enfin exposer les difficultés de toute nature auxquelles le Comité estime être confronté dans l'exercice de ses missions.*

**Ce bilan sera publié sur le site Internet de France Médias Monde avant le 31 mars 2021.**